



GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne
n° 16 – octobre 2010

*Minorités linguistiques et
francophonies en perspective*

Numéro dirigé par François Charbonneau

SOMMAIRE

- François Charbonneau : *La question des minorités linguistiques aujourd'hui. L'intérêt de l'approche comparative.*
- Bernard Cerquiglini : *La langue française au défi de la diversité, par l'expérience de la minorité : le français, langue régionale de Louisiane.*
- Régis Dandoy, Giulia Sandri et Virginie Van Ingelgom : *La représentation politique des minorités linguistiques : Une analyse comparée des communautés francophone d'Italie et germanophone de Belgique.*
- Sylvio Marcus Correa : *Langue officielle, langues autochtones et allochtones au Brésil : Repères historiques et sociologiques d'un marché linguistique.*
- Manuel Meune : *Francoprovençal, français et (suisse-)allemand. L'asymétrie linguistique dans les cantons de Fribourg et du Valais.*
- Elatiana Razafimandimbimanana et Céline Peigné : *Francophonies plurilingues : vu(e)s de (nouveaux) apprenants du français à Montréal et Durban.*
- Karine Vieux-Fort et Annie Pilote : *Représentations et positionnements identitaires chez des jeunes scolarisés en anglais à Québec : explorations méthodologiques.*
- Didier Caraes : *Le silence dissonant des brittophones. Ou pourquoi les brittophones ont-ils cessé de parler leur langue maternelle à leurs enfants au sortir de la Seconde Guerre Mondiale ?*

Compte-rendu

- Fednel Alexandre : AUZAS Noémie, *Chamoiseau ou les voix de Babel. De l'imaginaire des langues*, 2009, Paris, Imago, 304 pages, ISBN : 978-2-84952-073-4.

FRANCOPROVENÇAL, FRANÇAIS ET (SUISSE-)ALLEMAND L'ASYMETRIE LINGUISTIQUE DANS LES CANTONS DE FRIBOURG ET DU VALAIS

Manuel MEUNE
Université de Montréal

Bien qu'elle abrite une mosaïque de langues – autochtones ou liées aux migrations récentes¹, la Suisse est une nation politique où le concept de « minorité nationale » est peu employé. Aucune minorité linguistique autochtone ne se perçoit comme émanant d'une « nation » différente de la nation suisse elle-même et les communautés linguistiques ne sont pas constituées en instances politiques – comme c'est le cas en Belgique. On ne parle pas de « langues régionales », secondes par rapport à une langue nationale – comme en France –, mais de quatre « langues nationales ». Le romanche n'a obtenu ce statut qu'en 1938, lorsqu'il s'agissait d'afficher la différence linguistique suisse face aux appétits nazis et fascistes, mais dans la nouvelle constitution fédérale (1999), il est devenu, au même titre que l'allemand, le français et l'italien, « langue officielle »².

Une autre particularité de la Suisse est l'importance qu'y prend la diglossie³, la coexistence entre langue standard écrite et dialectes parlés, entre systèmes linguistiques de prestige social différent ou aux domaines d'utilisation très délimités. Ceci est particulièrement vrai pour la partie germanophone, où les parlers alémaniques sont omniprésents. Sont également concernés le Tessin et les vallées italophones des Grisons, où coexistent l'italien et les dialectes lombards, les zones romanchophones, où les cinq idiomes traditionnels cohabitent avec le *rumantsch grischun*, langue commune créée en 1982, mais aussi la Suisse romande, francophone, où les parlers francoprovençaux – et, dans le Jura, ceux de langue d'oïl, proches du français – mènent une existence discrète.

¹ Langue principale (population totale : 7 288 010), 2000 : allemand, 63,6 % ; français, 20,4 % ; italien, 6,5 % ; romanche, 0,5 % ; autres, 9 % (Bureau fédéral de la Statistique).

² Ou plutôt « semi-officielle ». Les textes n'existent souvent que dans les autres langues, mais les citoyens peuvent correspondre avec l'administration fédérale en romanche, y compris dans l'une de ses variantes, et l'administration répond en langue standard. Les demandes sont rares, mais le symbole est important. Art. 70 (Langues) : « 1) Les langues officielles de la Confédération sont l'allemand, le français et l'italien. Le romanche est aussi langue officielle pour les rapports que la Confédération entretient avec les personnes de langue romanche. »

³ Voir Lüdi, 1990.

Dans cet article, nous nous proposons de réfléchir à la façon dont la Suisse a géré cette diversité des langues autochtones, d'observer les représentations de la diglossie et du plurilinguisme ainsi que les différents modes de valorisation du répertoire linguistique, selon qu'on a affaire à des francophones ou à des germanophones. Tout d'abord, nous nous interrogerons sur ce qui apparaît comme une asymétrie linguistique manifeste entre les deux principales zones linguistiques : le poids très différent de la diglossie. Plus précisément, nous nous concentrerons sur les raisons du déclin et de la faible visibilité des dialectes francoprovençaux en Suisse romande – une question peu étudiée par la recherche historique –, tout en évoquant, plus brièvement, le dynamisme des dialectes alémaniques en Suisse germanophone. Nous ne pourrions que formuler quelques hypothèses sur l'histoire de la représentation du francoprovençal et nous les compléterons par les résultats de nos propres recherches empiriques, concernant la perception de ces parlers romans et germaniques de Suisse.

Dans un deuxième temps, nous décrirons un deuxième type d'asymétrie, lié aux rapports complexes entre francophones minoritaires et germanophones majoritaires à l'échelle nationale. Nous verrons cependant que cette asymétrie démographique – qui n'exclut pas une parité symbolique des langues – doit être nuancée par un dernier type d'asymétrie, qui résulte des rapports de force linguistiques à l'intérieur des cantons bilingues, où les francophones sont parfois majoritaires. Comme pour la diglossie, nous analyserons alors certaines réponses à l'enquête que nous avons menée entre 2004 et 2007, à laquelle ont participé 962 conseillers municipaux de communes situées de part et d'autre de la frontière linguistique, dans les trois cantons bilingues⁴. Nous nous intéresserons cependant uniquement à ceux de Fribourg et du Valais, car le canton de Berne ne fait pas partie – sauf pour quelques communes – de la zone francoprovençalophone.

Entre invisibilité et ubiquité : le destin contrasté des parlers francoprovençaux et alémaniques

Le « patois romand », cinquième langue suisse ?

Lorsqu'est évoqué le plurilinguisme suisse, il est rarement question du francoprovençal, langue⁵ néo-latine dont le domaine s'étend sur le Val d'Aoste (Italie), le centre-est de la France (nord de Rhône-Alpes, sud de la Franche-Comté), et la majeure partie de la Suisse romande, sauf son extrémité septentrionale. Ni la constitution fédérale, ni le projet de « Loi sur les langues » actuellement en discussion n'en soufflent mot. Certes depuis 1990, le recensement pose une question sur la langue d'usage à la maison en distinguant (sauf dans le cas du romanche) les langues officielles des dialectes qui leur sont associés traditionnellement : le dialecte suisse-allemand, le dialecte tessinois ou italo-grison, et le « patois romand ». Mais le francoprovençal n'accède pas à la visibilité statistique et partage

⁴ 2285 questionnaires envoyés entre 2004 et 2007 (retour : 42 %), en français et/ou en allemand; 100 questions (à choix multiples ou ouvertes) sur des thèmes politiques, linguistiques et identitaires. Les répondants sont très majoritairement des hommes (70 à 80 %, selon le canton et le groupe linguistique). Environ la moitié d'entre eux sont âgés de 40 à 54 ans; les moins de 39 ans sont plus nombreux chez les francophones, les plus de 55 ans chez les germanophones. Concernant la structure socioprofessionnelle complexe, précisons ici que les agriculteurs sont surreprésentés.

⁵ Le terme « langue » ne fait ici pas référence à un système de communication normé qui impliquerait une conscience linguistique ou politique commune dans la zone concernée. La plupart des dialectologues considèrent maintenant le francoprovençal comme une langue distincte, à l'instar d'Henriette Walter dans sa préface du dictionnaire de Stich (2003). Cette « langue dialectale » (Tuailon, 1988) n'existe qu'en tant que somme de ses multiples variantes, mais au-delà des caractères morphosyntaxiques communs, elle existe aussi par une production littéraire qui a émergé au XVI^e siècle, voir aussi Meune, 2007a.

avec les parlers d'oïl le glottonyme « patois romand ». Le terme « patois » était sans doute le seul opératoire, les locuteurs ignorant souvent les termes des linguistes. Cependant, sans aborder ici la question des diverses acceptions des concepts de « langue » et de « dialecte », on ne peut ignorer que le terme « patois », intimement lié à l'histoire de la langue française, est souvent porteur de connotations péjoratives – sauf lorsqu'il est revendiqué par les locuteurs ou leurs « alliés » –, et que sa simple utilisation permet de sous-entendre que le parler en question n'a pas les mêmes qualités intrinsèques qu'une « vraie langue » ou qu'un « vrai dialecte ».

En 2000, en Suisse romande, quelque 16 000 personnes, soit 1,3 % de la population de Romandie, ont indiqué le patois romand (sans doute le francoprovençal pour une large majorité) comme « langue parlée dans la famille », employé seul (5 000 = 0,4 %) ou avec le français (11 000 = 0,9 %⁶). Même s'ils ne disent rien des locuteurs passifs, ces chiffres sont bas, d'autant qu'ils ont beaucoup baissé en une décennie (22 000 au total en 1990, soit 1,8 %), signe d'une « inexorable érosion » (Lüdi et Werlen, 2005 : 39). Néanmoins, pour une langue réputée « morte », ces chiffres indiquent encore une masse critique réelle.

Si les locuteurs de francoprovençal ne représentent plus que le tiers de ceux de romanche, jusqu'au XIX^e siècle, leur nombre était bien supérieur. La disparition des « patois » de la mémoire auditive des Suisses romands est assez récente et il est une époque où la conscience de leur pleine appartenance à l'espace plurilingue suisse était aiguë, comme en témoigne, au XVIII^e siècle, un professeur à l'académie de Lausanne (Durand, 1796 : 138-140) :

On peut réduire à quatre, les langues qu'on parle en Suisse; savoir l'Allemand, le Français, l'Italien, le Romand ou Patois. L'Allemand est comme la langue nationale. Le L[ouable] Corps Helvétique s'en sert dans les Diètes, pour l'expédition des lettres. [...] La haute ville de Fribourg, la majeure partie de ce Canton, tout le Pays de Vaud, la principauté de Neuchâtel, Genève, le Bas-Valais et quelques dixains du Haut parlent Français. On parle un Italien assez pur dans la vallée de Livenen [Leventine], et un Italien corrompu dans les Bailliages ultramontains qui sont cependant plus voisins de l'Italie. Le Welche ou Romand est un mélange de l'ancien Toscan, du Gaulois, du Latin, de l'Allemand et d'autres langues étrangères. Il offre beaucoup de singularités dans le dialecte et dans la prononciation. C'est le langage des paysans et du peuple dans les pays qui parlent Français.

Si la dernière langue citée est liée à une classe sociale plutôt qu'à un territoire et si l'explication de son origine est fantaisiste, elle n'en est pas moins présentée comme autonome. La quatrième langue n'est pas le romanche, emblème du quadrilinguisme actuel, mais bien, dans une large mesure, le francoprovençal, appelé « Welche » ou « Romand ». Le terme scientifique « franco(-)provençal » – du reste peu satisfaisant⁷ – n'a été créé qu'au XIX^e siècle, par l'Italien Graziadio Ascoli : celui-ci a isolé les traits qui font de l'évolution de ce latin diffusé depuis Lyon une langue distincte rappelant à la fois – sans en être un « mélange » – les parlers occitans et ceux de langue d'oïl, dont le français est le plus illustre. Pourquoi cette « cinquième langue » – qui n'a certes jamais été nulle part langue administrative – est-elle aussi peu visible dans une Suisse réputée pour la protection offerte

⁶ Lüdi et Werlen, 2005 : 39. Notons qu'en Suisse alémanique, près de 11 000 personnes ont coché « patois romand », comprenant sans doute le terme comme « manière de parler familière avec l'accent romand », « français fortement régionalisé » (Lüdi et Werlen, 2005 : 40, 82).

⁷ Pour atténuer la connotation de « mélange », le tiret a été supprimé lors d'un congrès de dialectologie de Neuchâtel en 1969 et n'est plus employé par les spécialistes; voir Marzys, 1971.

aux langues minoritaires ? En l'absence d'études exhaustives sur la question⁸, nous ne pourrions que formuler quelques postulats provisoires, et il importe tout d'abord de rappeler la genèse du « modèle » linguistique français, afin d'en saisir l'impact en Suisse.

Le modèle unilingue français, entre progrès social et hiérarchie culturelle

Dans l'élaboration de la mythologie révolutionnaire française, l'aspect linguistique, dont le rapport Grégoire est emblématique (Grégoire, 1794), fut loin d'être anecdotique. Cinq ans après le début de la Révolution, l'abbé Grégoire déplore que le français, qui « a conquis l'estime de l'Europe », usité « même dans le Canada », reste « encore ignoré d'une très-grande partie des Français », et que « l'avant-garde des nations » en soit « à la tour de Babel ». En l'absence de langue unique pour l'humanité, il souhaite au moins, prenant modèle sur des Etats-Unis où « tout le monde sait lire, écrire et parler la langue nationale », « uniformiser le langage d'une grande nation » et anéantir les patois, « derniers vestiges de la féodalité détruite ».

Face à une aristocratie qui monopoliserait le français, et au nom du progrès social, Grégoire entend remplacer la hiérarchie de l'Ancien régime par un nouvel égalitarisme. Pourtant, celui-ci maintient une hiérarchie entre ceux qui maîtrisent le français et diffusent son « génie » et les locuteurs de « jargons lourds et grossiers », « sans syntaxe déterminée », qui « empêchent l'amalgame politique et d'un seul peuple en font trente », et qui favorisent « les idées superstitieuses » en tenant « tant d'individus à une grande distance de la vérité ». Grand défenseur par ailleurs de l'égalité de valeur des juifs et des Noirs, il oppose les esprits éclairés francophones aux patoisants, dont la langue serait inférieure par essence.

Grégoire n'ignore pas le recours possible à la traduction pour populariser la pensée révolutionnaire et aux emprunts pour enrichir une langue sans grande tradition écrite, mais il refuse de « multiplier les dépenses », d'autant que « la majeure partie des dialectes vulgaires résistent à la traduction »⁹. Si, dans le sillage de la réforme et de la contre-réforme, plusieurs langues d'Europe ont accédé à la dignité de l'écrit, le messianisme révolutionnaire de 1789 exclut le plurilinguisme de la nouvelle nation et ne conçoit l'accès aux idées des Lumières que dans la langue de Voltaire. La nation politique française, qu'on oppose souvent à la nation ethnolinguistique allemande, apparaît bien comme une nation mixte où un groupe majoritaire impose sa langue à la périphérie.

Dans la période romantique toutefois, des lettrés se portèrent à la défense des langues régionales. Ainsi Charles Nodier, monarchiste libéral, « revisite le mythe de la nécessaire unicité de la langue et dénonce le zèle des législateurs linguistiques » (Nodier, 1834a) :

(V)ous ne supprimerez pas les patois, vous ne supprimerez point de langues ! Les langues ! elles meurent à leur jour comme les rois, comme les dynasties, comme les nations, comme les mondes et les soleils (...). Non, messieurs ! aucune langue ne mourra de mort légale et juridique !

Nodier conteste la doxa révolutionnaire sur l'infériorité des patois, affirmant qu'ils ont « une grammaire aussi régulière, une terminologie aussi homogène, une syntaxe aussi arrêtée que le pur grec d'Isocrate et le pur latin de Cicéron ». S'ils sont « pauvres », c'est qu'ils ignorent les « superfétations lexiques inventées dans les cercles et dans les académies », ajoute l'académicien. Mais ils sont riches, précise-t-il, en « onomatopées parlantes, en

⁸ C'est à cette disparition paradoxale des parlers francoprovençaux dans une Suisse plurilingue que s'attèle actuellement Irma Gadiot (Université de Fribourg, Suisse), dans un travail dont le titre provisoire est *Sprachenpolitik in der französischen Schweiz am Beispiel der frankoprovenzalischen « Patois » (1880-1940)*.

⁹ Barère s'oppose aussi à la traduction, pour des raisons linguistiques (les patois romans sont proches du français) et politiques (concernant les « idiomes étrangers », il associe la superstition au bas-breton, la haine de la République à l'alsacien, la contre-révolution au corse et le fanatisme au basque). Voir Barère, 1794.

métaphores ingénieuses, en locutions hardiment figurées » (Nodier, 1834b). Ces deux pôles – dénigrement de la pauvreté des parlers locaux et idéalisation de leur authenticité – se retrouvent en Suisse, mais dans un type de narration nationale différent.

Langue et école en Suisse romande : une variante du discours linguicide français ?

En Suisse romande, l'idéologie française de l'unification linguistique fut largement intériorisée par les élites, en voie ancienne de francisation même lorsqu'elles comprenaient la langue autochtone. Dans le Pays de Vaud, après que la révolution de 1798 a mis fin à la sujétion au canton de Berne, les parlers locaux sont bannis de l'école en 1806 : « Les régents interdiront à leurs écoliers, et s'interdiront absolument eux-mêmes l'usage du patois dans les heures d'école, et, en général, dans tout le cours de l'enseignement¹⁰. ».

Dans le canton de Fribourg, sur lequel nous nous concentrons ici à titre d'exemple¹¹, les années 1840 sont marquées par une querelle des Anciens et des Modernes autour de la langue locale. Lorsque Louis Bornet, poète gruérien (région de la Gruyère), publie *Les Tzévreis* (« Les Chevriers »), un autre poète, Hubert Charles, s'en prend au « baragouin inintelligible », inapte à la dignité littéraire – à moins de souhaiter « n'être lu par personne » (Charles, 1842 : 246). La proximité de l'allemand faisant assez de tort, il n'y aurait pas lieu « d'ajouter à la confusion par un mélange de patois », langue universellement associée à la « masse de population rude et inculte », sauf en Toscane où « le simple paysan (...) parle aussi correctement qu'on cause dans les salons » (Charles, 1842 : 247) – Charles feint ici d'ignorer que cette « correction » est liée à une décision politique et non à une qualité linguistique intrinsèque.

En 1886, le canton de Fribourg, bilingue français-allemand, édicte une directive bannissant les langues non standardisées de l'école : « L'usage du patois est sévèrement interdit dans les écoles ; la langue française et l'allemand (Schriftdeutsch) sont seuls admis dans l'enseignement. Les instituteurs veillent à ce que, en dehors de l'école et dans les conversations entre enfants, il en soit de même¹². » L'une des méthodes employées consistait à remettre à l'élève surpris à parler la langue honnie une plaque de métal dont il devait se débarrasser en dénonçant un autre contrevenant, lequel serait puni s'il avait encore la plaque en fin de journée (Humbert, 1942 : 219). Cette directive qui rappelle la Troisième République en France n'a toutefois découragé que les locuteurs de francoprovençal et n'a pas nui au dialecte alémanique dans la partie germanophone du canton, le rapport à la langue allemande se caractérisant par une vision polycentrique où aucune ville n'a jamais eu un statut comparable à celui de Paris en matière de normativité linguistique.

La défense ambiguë des patois romands

Comme en France, les langues régionales eurent aussi leurs défenseurs, mais leur plaidoyer fut souvent timoré. Lors de la « querelle des Chevriers », Alexandre Daguet défend Bornet en évoquant la dialectique entre la langue du cœur, locale, et la langue de la raison, nationale voire universelle – conformément à la croyance en la vocation du français –, mais il se place sur la défensive et l'image qu'il donne du parler gruérien n'est guère celle d'une langue appelée à s'épanouir (Daguet, 1842 : 208) :

¹⁰ « Règlement pour les écoles », soumis pour approbation et adopté par le Petit conseil du canton de Vaud : arrêté du 26 octobre 1806, art. 29, titre III.

¹¹ En Valais, la politique linguistique en matière de patois semble avoir produit moins de textes juridiques, mais cela ne signifie pas que la pratique ait été très différente.

¹² Article 171 du Règlement d'exécution de la Loi scolaire du 9 juillet 1886 (abrogé en 1961).

Nous les Fribourgeois, les Suisses romans, nous avons deux langues. Le Français d'abord, notre langue littéraire, langue de Racine, de Chateaubriand, de l'humanité tout entière. (...) Mais à côté de la langue classique, nous en avons encore une autre, langue vulgaire, pauvre petite langue, bien humble (...) mais vieil et doux idiome, singulièrement naïf, pittoresque, énergique.

Les amoureux du patois qui, au XIX^e siècle, parcouraient les campagnes pour en répertorier les variantes, omettaient rarement de préciser qu'ils ne souhaitaient aucunement qu'il accède au statut du français. Dans une démarche contradictoire – par conviction ou pour éviter d'être taxés d'anachronisme –, ils se félicitaient parfois de la prochaine disparition d'une langue dont ils disaient par ailleurs apprécier l'expressivité. La difficile conciliation entre l'impératif de scolarisation et la fidélité au passé apparaît bien chez l'écrivain Philippe-Sirice Bridel (Bridel, 1814 : 378-379), grand collecteur de patois qui justifie par l'esthétique – et non par le seul aspect social – la nécessité d'anéantir « ce jargon grossier » au profit du français, « langue de la religion, des tribunaux, de la science et des livres. » Il ajoute (Bridel, 1815 : 407) : « Comme (heureusement pour les progrès de l'instruction publique dans nos campagnes) le Patois s'abolit peu-à-peu parmi nous, et que le temps approche où il ne se parlera plus, j'ai entrepris, avant qu'il fût oublié, un Glossaire ou Vocabulaire patois ».

La question fut souvent abordée en lien avec les résultats scolaires, mais rares furent les esprits dénonçant les effets sur l'enfant du mépris de sa langue maternelle et esquissant une pédagogie qui recourrait au parler régional pour mieux enseigner le français (Humbert, 1842 : 221-224). Plusieurs imputent au contraire au patois le mauvais classement du canton de Fribourg lors des examens fédéraux de recrues dans les années 1880 (Humbert, 1842 : 217), et stigmatisent l'élocution déficiente ou la piètre qualité des rédactions des enfants patoisants. L'instituteur Cyprien Ryffieux, devenu plus tard un populaire littérateur patoisant, écrit (Ruffieux, 1894 : 213) : « Le patois qui est, pour ainsi dire, notre langue maternelle et nationale tout aussi bien que le français, est un obstacle sérieux à l'avancement de nos élèves, tant dans le langage écrit que dans le langage parlé. C'est l'ennemi qu'il faut vaincre à tout prix. ». Eriger le patois en « langue nationale » tout en signant son arrêt de mort : la contradiction ne peut être plus flagrante.

Une décennie plus tard, dans une schizophrénie similaire, Louis Gauchat oscille entre, d'une part, l'affirmation de la dignité irréductible du patois et, d'autre part, la logique de progrès et le rappel du caractère néfaste de la diglossie ou du bilinguisme (Gauchat, 1902 : 11) :

L'emploi de deux langues, gênant même pour des lettrés, comme cela se voit dans la Suisse allemande, est un fardeau trop lourd pour un paysan. (...) (Il) serait insensé de vouloir s'opposer à la marche du temps. Comme une vieille tour pittoresque mais barrant le passage, qui doit faire place à un tramway électrique, le patois devra reculer devant la langue française, plus souple, plus riche, unique. (...) Mais (que) les brillantes qualités de la langue littéraire (française) ne nous fassent pas méconnaître celles du patois. (...) On a prétendu que le patois était incapable d'exprimer des idées s'élevant tant soit peu au-dessus des choses les plus ordinaires. Comme si nos pères n'avaient eu que des idées banales, tandis que nous, grâce au français, formerions tout à coup un peuple de sages !

Gonzague de Reynold, entre conservatisme et patriotisme plurilingue

C'est à partir des années 1930, lorsque les parlers francoprovençaux ne sont plus perçus comme une menace pour l'instruction générale¹³, qu'ils sont mis au service du patriotisme suisse, par l'intermédiaire de la « petite patrie » cantonale ou romande, en particulier sous la

¹³ En 1928, un inspecteur plaide pour l'utilisation pédagogique du patois, sans toutefois préconiser son enseignement; voir Humbert, 1942 : 224.

plume de l'écrivain fribourgeois conservateur Gonzague de Reynold¹⁴. Celui-ci présente le dialecte gruérien, l'un des plus vivaces des dialectes francoprovençaux, comme l'essence d'une romandité à chérir, puisque les autres cantons se sont coupés de la langue ancestrale et donc de leur « âme » – selon ce terme dont le concept d'« identité » est un avatar moderne.

En 1942, en pleine « défense spirituelle du pays¹⁵ », Reynold préface une thèse sur le poète gruérien Louis Bornet. Il fait de son régionalisme patoisant l'emblème de la régénération nationale qu'il appelle de ses vœux. La sacralisation du lien entre la terre, les hommes qui la travaillent et la langue qui en émane prend alors des accents antimodernistes. Le patois, qui incite à cultiver les saines vertus associées à la vie agreste, n'est plus accusé de « corrompre » le français, et par une inversion de la hiérarchie habituelle, c'est le français, artificiel et miné par la langue des villes, qui représente une menace. Selon Reynold, le français, « trop souvent enseigné chez nous comme une langue morte », devrait l'être « à partir du patois », si l'on veut qu'il « s'enracine et qu'(il) reprenne ainsi contact avec notre terre et notre vie » (Reynold, 1942 : XLVII). Reynold ne conteste pas la prépondérance des langues standard, mais la hiérarchisation n'annonce plus la fin des patois; elle pérennise la coexistence entre « langue haute » et « langue basse », comme en Suisse alémanique. Dans *Cités et Pays suisses*¹⁶, il précise (Reynold, 1948 : 15-16) :

Une autre marque du génie suisse est dans les rapports entre langues et dialectes. Nous n'avons jamais pensé non plus que la prospérité des dialectes, et même des patois (nous soulignons) pût nuire à nos langues littéraires. Nous sommes heureux d'enregistrer la vitalité dont font preuve les quelque quarante dialectes de la Suisse alémanique et l'importance croissante de leur littérature. En Suisse française, nous cherchons à ranimer les patois parce que nous estimons que, pour empêcher le français de dégénérer en langue morte ou d'être corrompu par de bas argots, il faut le maintenir en contact avec la langue de la terre et du peuple, le coordonner à cette langue si l'on veut l'enseigner à la jeunesse d'une manière concrète et vivante.

Un dernier caractère du génie suisse est de s'être fondé sur la diversité linguistique (...). Nous n'avons jamais pensé que l'unité linguistique fût la base nécessaire et suffisante de notre édifice fédéral. (...) (N)ous voyons dans le fait de parler trois grandes langues de civilisation, trois grandes langues qui nous relient à nos voisins, un privilège, le signe même de notre mission en Europe.

L'idéalisation des Gruériens, dont le parler annulerait les effets moralement néfastes des livres en langue française, s'intègre sans heurt dans le discours sur l'exceptionnalité de l'Etat plurilingue suisse au carrefour des cultures européennes, opposé à l'unilinguisme des nations voisines (Reynold, 1948 : 15) :

*La géographie nous montre dans la Suisse une terre à compartiments. Chacun d'eux semble avoir été creusé par le relief tout exprès pour accueillir un petit groupe humain, une « cité ». Toutes ces cités, tous ces petits groupes sont loin d'avoir la même origine. Ils sont germains ou latins. Ils parlent le français avec, **au-dessous** (nous soulignons),*

¹⁴ On peut aussi citer l'historien Henri Naef, qui, en 1928, déclare que les Suisses allemands, bien que dialectophones, sont très instruits, et qu'ils ont « renforcé leur caractère national » grâce au dialecte, se distinguant ainsi d'autres peuples germaniques; cité par Humbert, 1942 : 223.

¹⁵ On désigne ainsi le mouvement politique et intellectuel marquant la période de tensions internationales des années 1930 et 1940, auquel contribuent des personnes d'obédiences politiques variées, visant à se distancier des régimes nazi et fasciste (puis communiste) et à créer une union sacrée entre Suisses de toutes classes et de toutes langues, en faisant vibrer le thème de l'unicité du modèle démocratique helvétique. Cette période est particulièrement propice à la valorisation des langues indigènes que sont les patois, symboles d'une « âme romande » harmonieusement enchâssée dans l'« âme suisse ».

¹⁶ Des textes regroupés sous le titre *Cités et pays suisses* sont parus en 1920 chez Payot. Après l'édition de 1948, considérée comme définitive, une version est parue en 1964 (Editions rencontres), puis une autre en 1982 (L'Âge d'Homme), à laquelle nous faisons référence.

des patois franco-provençaux comme le gruérien, ou de la langue d'oïl comme ceux du Jura bernois ; ils parlent l'italien avec, au-dessous, des patois lombards ; ils parlent enfin, dans les Grisons, le rétoroman qui se divise en deux dialectes assez différents l'un de l'autre.

Face au mythe d'un hexagone français uni linguistiquement dans ses « frontières naturelles », la géographie suisse est elle aussi mobilisée à des fins patriotiques, offrant un écrin qui permet à chaque vallée de conserver sa différence, et à l'ensemble de briller comme cœur symbolique de l'Europe (Reynold, 1848 : 9).

Le discours patriotique français « de gauche » a d'abord dissout la diversité linguistique dans une unité politico-culturelle mythifiée, avant que la gauche de l'après-1968 ne reprenne à son compte les mouvements de « libération » des minorités linguistiques. En Suisse, en l'absence d'histoire assimilationniste entre groupes linguistiques principaux (par définition, la francisation de la Suisse romande n'est pas le fait des germanophones !), le patriotisme de la « nation de volonté » a d'emblée insisté sur le *maintien* de la diversité. Mais on ne saurait faire de Reynold le traditionaliste un chantre de la bigarrure culturelle : son admiration des régimes autoritaires de type mussolinien et sa mythification de l'autochtonie suisse nous rappellent que le discours sur la diversité familière, héritée de l'histoire nationale, n'exclut pas un discours plus fermé à l'autre diversité, venue de l'étranger. Le modèle suisse, souple, s'adapte à diverses obédiences politiques, du conservatisme catholique helvético-centré reynoldien au discours d'ouverture d'une gauche contemporaine qui cherche à concilier la diversité traditionnelle et la nouvelle multiculturalité née des migrations internationales.

Le francoprovençal dans les années 2000 : une diglossie résiduelle ?

Quel bilan tirer de décennies de recul du francoprovençal ? Parmi les quelques milliers de locuteurs, la plupart se trouvent dans les cantons du Valais et de Fribourg. En Valais, le parler régional est parfois encore transmis à la jeune génération, en particulier à Evolène. Dans le canton de Fribourg, il ne s'est pas maintenu à cette échelle, mais de façon isolée, il reste parfois la langue de communication familiale, en particulier en Gruyère, région la plus dialectophone du canton¹⁷. Toutefois, malgré la prégnance des pratiques diglossiques individuelles, on ne peut guère parler que de diglossie résiduelle¹⁸ dès lorsqu'il s'agit de la dimension collective.

Si la Suisse romande n'a pu garder le francoprovençal à grande échelle, elle l'a mieux conservé que la France (mais moins bien que le Val d'Aoste). On peut postuler que l'attention portée aux langues en Suisse et le fait que la partie germanophone pratique la diglossie a pu, par contagion, freiner l'idéologie de l'uniformité linguistique – en tout cas dans les cantons catholiques¹⁹. L'habitude d'un discours associant le particularisme linguistique des cantons souverains et le patriotisme national a pu jouer un rôle. Mais il faut relativiser l'image d'une France « linguicide » opposée à une Suisse « philologue » par nature : la primauté accordée à la francisation plutôt qu'à l'aménagement linguistique a été paroxystique en France, mais la « chasse aux patois » en Romandie a parfois été virulente. Des patoisants que nous avons

¹⁷ Nous avons ainsi interviewé, en 2008, un adolescent de quinze ans maîtrisant très bien le gruérien, dont il fait un élément clé de sa facilité à apprendre d'autres langues.

¹⁸ Certains chercheurs parlent de « dilalie », lorsque la diglossie devient une étape qui précède la disparition de la « langue basse »; voir Elmiger et Matthey, 2005.

¹⁹ Au-delà de la présence du français comme langue juridique, scolaire, économique, la Réforme de Jean Calvin – originaire du nord de la France – a joué son rôle. Elle n'a pas été l'occasion de traduire la Bible et de commencer à standardiser le francoprovençal. La francisation des campagnes protestantes était achevée à la fin du XIX^e siècle dans les cantons de Genève, Vaud et Neuchâtel.

interrogés en Gruyère²⁰ se rappellent avoir reçu des gifles ou « copié des lignes » pour avoir parlé patois, même si les plus jeunes soulignent que le « régent » était parfois bienveillant – a fortiori s’il animait un groupe de théâtre en gruérien, le paradoxe voulant que ceux qui savaient transcrire le patois étaient souvent ceux qui devaient lui porter le coup fatal.

Choix ou oppression intériorisée? En l’absence de conscience linguistique suprarégionale, les patoisants n’ont jamais articulé de revendications politiques. La dimension francoprovençale du territoire romand est souvent traitée non comme une réalité contemporaine, mais comme un substrat culturel susceptible de polir une image touristique, sur le mode de la folklorisation. Pourtant, outre la pratique familiale, les associations de patoisants sont dynamiques tant dans le canton de Fribourg qu’en Valais, et elles s’adressent aussi à ceux qui veulent *apprendre* le patois. Radio Fribourg²¹ diffuse une émission suivie par de nombreux locuteurs passifs et divers journaux publient un encart en francoprovençal. Relayant la production de glossaires ou d’« œuvres de terroir », la traduction d’un album de Tintin en gruérien (Comba, 2007) a récemment rajeuni l’image du patois. Le lancement très médiatisé, en juin 2007, était couplé à la présence d’une exposition sur « Hergé en Suisse » au musée gruérien de Bulle : fait inédit pour la visibilité du francoprovençal, les panneaux d’exposition étaient bilingues – français et gruérien. Si cet événement peut paraître anecdotique, les nombreuses réactions qu’il a suscitées, assurément instructives d’un point de vue sociolinguistique, mériteraient d’être étudiées pour mesurer l’état du discours sur les langues vernaculaires.

Avec le Valais, le Val d’Aoste et la Savoie, le canton de Fribourg a également brisé le tabou de l’« enseignabilité » du patois en milieu scolaire et depuis le début des années 2000, des dizaines d’élèves du cycle d’orientation (école secondaire) à Bulle ont pu bénéficier de cours facultatifs de gruérien. L’uniformisation de la langue est un enjeu crucial dans toute situation de morcellement dialectal, pour assurer la compréhension entre locuteurs de différentes variantes, mais aussi pour faciliter la transmission du patrimoine écrit. Au tournant du millénaire, Dominique Stich, linguiste d’origine suisse, a fait mentir l’idée voulant qu’une standardisation était exclue parce que le francoprovençal n’avait jamais été nulle part langue administrative. Il a proposé une ingénieuse orthographe destinée à être commune aux trois pays concernés (Stich, 2003). L’accueil reste parfois réservé, certains craignant qu’une « internationalisation » ne compromette les efforts d’uniformisation régionale. Mais la parution conjointe du même album de Tintin en gruérien et en graphie standardisée²² (Stich, 2007) a permis d’illustrer la complémentarité entre une écriture phonétique adaptée aux particularités locales et une écriture étymologique plus proche des conventions du français, permettant de rejoindre les locuteurs et lecteurs d’autres régions²³.

Les représentations du patois, entre désintérêt et fierté

Parmi les répondants francophones à l’enquête évoquée en introduction, un tiers déclarent avoir une (assez) bonne compétence passive en patois en Valais, canton réputé le plus dialectophone de Romandie, et tout de même un cinquième dans le canton de Fribourg²⁴.

²⁰ Il s’agit de dix entrevues de personnes contactées d’après les renseignements fournis dans les questionnaires, menées en avril 2008. A cela s’ajoute l’observation participante lors d’activités de groupes de patoisants. Ces travaux donneront lieu ultérieurement à une publication.

²¹ Emission *Intre no* (« entre nous »), le dimanche de 8h30 à 9h, voir www.radiofr.ch.

²² Notons que les promoteurs du projet recommandent le glottonyme « arpitan », moins ambigu que « francoprovençal ».

²³ Les graphies cohabitent sur Internet et dans les méthodes d’apprentissage; voir Martin, 2005.

²⁴ « Comment évaluez-vous vos connaissances en patois fribourgeois / valaisan ? Vous comprenez [parlez]... 1) couramment. 2) assez bien. 3) un peu. 4) (presque) pas. » Réponses 1 et 2 = Fribourg (FR) : 20,9 % [8,6 %] ; Valais (VS) : 32,5 % [15,4 %].

Dans les deux cas, seule une moitié déclare ne « pas du tout » comprendre. On ne peut extrapoler ces chiffres à l'ensemble de la population car les ruraux – donc les patoisants – sont surreprésentés parmi les conseillers communaux contactés, mais ils sont un indicateur précieux.

Un quart des répondants estiment que le patois « n'a plus grand intérêt », et très peu (Fribourg 2 %, Valais 4 %) souhaitent qu'il fasse l'objet d'une initiation à l'école. L'intérêt linguistique est donc faible, mais la prise en compte de l'aspect patrimonial existe : plus de deux tiers font valoir que ce patrimoine mériterait « plus d'intérêt »²⁵, soulignant ainsi le statut d'une langue dont la dimension historique est valorisée même chez les non locuteurs. Dans les questions ouvertes, 98 Valaisans et 70 Fribourgeois²⁶ explicitent leur lien avec le francoprovençal. Ils insistent sur cette langue comme vecteur de communication avec les personnes âgées, d'intimité familiale ou de convivialité (fêtes, théâtre). Beaucoup évoquent la dimension symbolique ou ludique du recours au patois (« poser une relation identitaire » ; « pour rire » ; « pour les souvenirs d'enfance », etc.), et les Valaisans insistent davantage sur l'utilisation du dialecte dans la vie quotidienne (« dans ma commune, le patois est couramment utilisé chaque jour ») ou sur son statut de langue politique locale (« assemblée villageoise » ; « rencontres politiques », etc.). Le portrait que brossent nos répondants montre toutefois que la diglossie entre français et francoprovençal est largement en voie de disparition ; si la pertinence sociolinguistique de cette langue locale est manifeste, on ne peut que constater qu'elle est rarement transmise de façon aussi « naturelle » que le dialecte en Suisse alémanique.

La diglossie suisse-allemande : anachronisme pour les uns, faux problème pour les autres

Pour des raisons historiques que nous ne pouvons pas détailler ici²⁷, la diglossie entre l'allemand standard et le (ou plutôt les) dialecte(s) alémanique(s), dits suisses-allemands, est un aspect très original du plurilinguisme suisse. Ces derniers sont en effet parlés par *toute* la population dans *toutes* les situations informelles, et même dans certaines situations formelles, par exemple dans les médias audiovisuels, lorsque le présentateur du journal oscille entre le standard (s'il présente des nouvelles) et le dialecte (s'il interviewe quelqu'un, y compris un représentant du gouvernement). Ce dialecte, difficile à comprendre pour les autres germanophones, n'est pas qu'un accent, une variante à apprivoiser. Le suisse-allemand n'a certes pas connu le sort du néerlandais, langue germanique qui s'est détachée de l'allemand pour devenir une langue écrite. Il n'a jamais été standardisé et reste considéré par les linguistes comme une variété de l'allemand – à la différence du francoprovençal par rapport au français. Mais il est perçu par ses locuteurs comme une langue distincte, l'allemand appris à l'école étant une langue parlée presque étrangère – ou tout au moins qu'on ne parle qu'avec des étrangers.

Or, les francophones n'apprennent à l'école que le « bon allemand », comme le disent souvent les Romands, d'une façon révélatrice de leur conception de la normativité linguistique et de leur vision dévalorisante des « mauvaises langues », celles qui sont marquées par la fragmentation dialectale. Mais ce « bon allemand », les francophones ont peu

²⁵ « Que vous connaissiez ou non le patois, avec quelle affirmation êtes-vous le plus d'accord ? 1) le patois n'a plus grand intérêt et sa disparition est inéluctable. 2) le patois fait partie du patrimoine et on devrait y accorder un peu plus d'intérêt. 3) le patois devrait faire l'objet d'une initiation systématique à l'école. » Réponse 2 = FR : 73 % ; VS : 71 %.

²⁶ « Si vous connaissez un patois valaisan / fribourgeois, à quelles occasions l'entendez-vous ou le parlez-vous ? »

²⁷ Le cas du suisse-allemand étant plus connu que celui du francoprovençal, nous renvoyons ici aux ouvrages de référence de Lötscher, 1983, ou de Schlöpfer et Bickel, 2000.

d'occasions de le pratiquer. Au sujet de la perception du dialecte, on observe donc, dans notre enquête, deux visions opposées : les répondants francophones des deux cantons estiment largement, à 40 %, qu'il est un « obstacle au rapprochement », alors que les germanophones pensent dans leur presque totalité qu'il n'est « pas un problème », puisqu'on peut au besoin communiquer en français ou en allemand standard²⁸.

Concernant l'éventuel enseignement du suisse-allemand à l'école francophone²⁹, les deux groupes linguistiques y sont opposés, dans les deux cantons; ceci est encore plus vrai dans le canton du Valais, vraisemblablement en raison de l'absence d'une zone de contact telle que celle qui, dans le canton de Fribourg, rend plus audible le dialecte, et donc plus impérieuse la nécessité de le comprendre, voire de le parler³⁰. Ce refus d'un enseignement – même sous forme d'initiation – du suisse-allemand correspond à la fois aux représentations négatives de la langue locale et au « réalisme » voulant qu'on priorise l'allemand comme langue de culture internationale.

On remarque par ailleurs, dans une question ouverte sur la « Suisse idéale »³¹, que les francophones sont assez nombreux à demander l'inversion des rapports entre l'allemand standard et le dialecte, et la limitation du poids de ce dernier. Pour ces répondants, l'idéal serait que la langue d'usage coïncide enfin avec la langue scolaire. Certains demandent même la « suppression » du dialecte ou son confinement à la sphère privée. Ils projettent ainsi sur le monde germanophone une vision très francophone, qui fait de la disparition des dialectes la condition de la normalité linguistique. Cette vision est intériorisée y compris par certains « diglosses » français-francoprovençal qui, au-delà de leur attachement au patois, estiment qu'il est collectivement inutile de le transmettre aux générations suivantes.

Cette perception timorée d'un possible bilinguisme français-francoprovençal (qui va forcément de pair avec un emploi diglossique) contraste de manière éclatante avec la façon épanouie dont les germanophones vivent la diglossie, ne voyant guère de contradiction entre la nécessité de maîtriser la langue écrite commune à l'espace germanophone (et utile pour communiquer avec les autres Confédérés) et le désir de pratiquer, à l'oral³², la langue du cœur, du quotidien, celle de l'ancrage régional. On ne peut nier le défi que représente le poids du dialecte alémanique pour les autres groupes linguistiques suisses – mais aussi pour les migrants étrangers, qui ont parfois l'impression de devoir apprendre « deux langues en même temps ». Toutefois en voyant la richesse supplémentaire que les germanophones, par leur « dédoublement », impriment au paysage linguistique suisse, on prend toute la mesure de l'asymétrie entre deux systèmes diglossiques dont l'un, en Suisse romande, est fragile et très circonscrit, et l'autre, en Suisse alémanique, est particulièrement stable. Après avoir illustré le

²⁸ « Que vous connaissiez ou non le suisse-allemand, avec quelle affirmation êtes-vous le plus d'accord ? 1) Le suisse-allemand est un obstacle au rapprochement entre Suisses, et les Alémaniques devraient parler beaucoup plus souvent l'allemand standard. 2) Le suisse-allemand n'est pas un problème puisque les Alémaniques, en cas de besoin, conversent en allemand standard ou en français avec les Romands. 3) Le suisse-allemand est la langue maternelle des Alémaniques et les Romands devraient l'apprendre en plus de l'allemand standard. » Réponse 2 = germano. : FR 83,8 %; VS 89,9 %.

²⁹ « Devrait-on enseigner aussi le suisse-allemand dans les écoles francophones ? 1) oui, tout à fait. 2) plutôt oui. 3) plutôt non. 4) non, pas du tout. » Réponses 1 et 2 = FR : franco. 29 %, germano. 39,5 %; VS : franco. 18,8 %, germano. 34,1 %.

³⁰ Dans le canton de Berne, où les francophones, qui connaissent l'avantage du dialecte sur le marché du travail et où l'initiation au dialecte existe parfois, les deux groupes linguistiques, dans notre enquête, sont une moitié à envisager (ou refuser) l'idée d'un tel enseignement.

³¹ « En matière linguistique, que souhaiteriez-vous pour que la réalité corresponde à votre "Suisse idéale" ? »

³² Précisons que les dialectes peuvent évidemment s'écrire. La littérature dialectale a une longue tradition, et même en l'absence de standardisation, beaucoup utilisent le dialecte à l'écrit – au moins partiellement – pour communiquer avec des proches (cartes postales, SMS, courriels). Ceci fait parfois craindre, en Suisse alémanique même, que les jeunes générations ne perdent le contact avec l'allemand standard et certains en appellent à redresser l'équilibre en faveur de la langue commune à tous les germanophones.

déséquilibre intra-romand qui existe entre le français omniprésent dans l'espace public et le francoprovençal (presque) invisible, système qui contraste lui-même avec l'ubiquité de la diglossie suisse-alsacienne, penchons-nous sur une asymétrie plus connue, parce que constitutive de la réalité politique : celle qui existe entre les groupes linguistiques germanophone et francophone – indépendamment de la langue de communication orale –, et qui varie, selon qu'on prend en compte leur poids démographique respectif au niveau cantonal ou national.

Minorité francophone et majorité germanophone : une asymétrie en trompe-l'œil

L'équilibre entre Etat fédéral et cantons, gage de paix linguistique

Si les francophones pèsent plus, dans la vie politique suisse, que les italophones et les romanchophones, ils n'en sont pas moins minorisés par la « Suisse allemande ». Il arrive, lors de certaines votations, que la carte du non et du oui coïncide avec la carte des langues. Depuis qu'en 1992, les germanophones ont majoritairement refusé l'entrée de la Suisse dans l'Espace économique européen alors que les francophones y étaient favorables, les médias ont pris l'habitude d'évoquer le *Röstigraben*, ou « fossé des röstis » (du nom d'un plat fréquent en Suisse alsacienne), chaque fois qu'apparaît une différence liée à l'appartenance linguistique, quitte à minimiser d'autres facteurs d'explication. Sur le même mode, il est parfois question d'un « fossé de la polenta », mais le rapport de forces entre germanophones et italophones est tel que la relation entre le sud et le nord du Gothard nourrit moins le discours politique que celle qui existe entre les deux rives de la Sarine.

Pourtant, malgré des divisions éclatantes les lendemains d'élection, il faut rappeler que si certains Québécois ou Flamands ne se sentent pas canadiens ou belges, aucun Romand ne se dirait pas suisse. L'asymétrie politique – et économique – entre groupes linguistiques n'est jamais perçue comme une menace à l'existence du pays. L'intellectuel Gonzague de Reynold faisait même de cette asymétrie entre « grande » et « petite » composante de la nation suisse la raison de son succès : non seulement les Alsaciens n'ont « jamais cherché à imposer leur langue à la minorité latine », écrit-il, mais « cette incontestable majorité alsacienne est une garantie contre les querelles de langues. Si nous étions à égalité, comme les Wallons en face des Flamands, la situation serait sans doute plus difficile. » (Reynold, 1948 : 15).

On peut toutefois rétorquer qu'au Canada, le rapport inégal entre francophones et anglophones n'a pas engendré d'équilibre miraculeux et de sécurité identitaire pour tous. Pour expliquer la différence, au-delà de l'absence de tentatives d'assimilation par la majorité en Suisse, il faut ajouter que la Belgique et le Canada comprennent d'importantes enclaves linguistiques (en particulier Bruxelles, ville très majoritairement francophone en Flandre néerlandophone, Montréal, ville à forte minorité anglophone, ainsi que de nombreuses zones francophones à l'extérieur du Québec), susceptibles de complexifier la quête de paix linguistique. La Suisse ne connaît guère que les enclaves romanches dans les Grisons, et cette langue ultra-minoritaire n'est pas perçue comme une menace pour l'équilibre national. La Suisse s'articule donc largement autour de l'axe clair que constitue la frontière linguistique franco-germanique, et malgré l'asymétrie territoriale et démographique, la relative simplicité du lien entre langue et territoire facilite la symétrie symbolique en termes de pouvoir politique.

Si la Suisse fédérale ne connaît guère, comme au Canada ou en Belgique, les débats nourris de références à un passé de discrimination, à une mémoire douloureuse, l'animosité existe : les gros titres de la presse, l'humour ou les stéréotypes en témoignent. Mais les

conflits linguistiques, parfois virulents, se règlent dans le cadre cantonal. Les cantons sont souverains en matière de langue et de culture, bien que, depuis 1999, la nouvelle constitution fédérale permette à la Confédération d'intervenir pour promouvoir les « échanges entre les communautés linguistiques » et surtout pour protéger les minorités fragiles, italophone et romanche³³. Un projet de Loi sur les langues est par ailleurs en discussion pour préciser les tâches, et certains jugements du Tribunal fédéral viennent parfois relativiser la liberté des cantons, mais ceux-ci gardent largement la mainmise sur leur politique linguistique³⁴.

Territorialité et/ou liberté : la variété des modèles cantonaux

Concernant la gestion de la diversité linguistique, il faut donc parler non pas *du*, mais *des* modèles suisses, puisque les cantons bilingues³⁵ de Berne, de Fribourg et du Valais sont autant d'espaces où les groupes linguistiques articulent leurs vœux au gré des votations. Le canton de Fribourg est francophone aux deux tiers et abrite donc une population germanophone minoritaire, et sa capitale, Fribourg, est bilingue de fait, mais officiellement francophone. Il s'agit donc d'une « Suisse à l'envers », puisque les minoritaires nationaux sont les majoritaires cantonaux³⁶. Dans le canton du Valais, la configuration est semblable : on a une claire majorité francophone, mais la frontière linguistique y est plus précise qu'à Fribourg puisque la capitale, Sion, est en territoire francophone et n'est pas considérée comme bilingue de fait (comme Fribourg), ou de droit (comme Bienne, dans le canton de Berne).

Les rapports inter-linguistiques en Suisse sont souvent liés au « principe de territorialité », qui signifie qu'une seule langue officielle est attribuée à un canton (ou à une portion de canton plurilingue). A Genève, les parents germanophones enverront leurs enfants à l'école en français et à Zurich, les francophones scolariseront les leurs en allemand. Ce principe garantit une frontière linguistique stable, mais la pratique suisse connaît aussi le « principe de liberté », qui pose le droit individuel à l'usage de la langue nationale de son choix.

Parfois les deux principes coexistent, y compris dans des cantons réputés pour leur attachement à la territorialité, dans une dialectique complexe marquée par la jurisprudence. Ainsi Fribourg a été le premier canton, en 2004, à ancrer dans sa nouvelle constitution le principe de territorialité, sur lequel reposaient depuis longtemps les usages politiques : « 1) Le français et l'allemand sont les langues officielles du canton. 2) Leur utilisation est réglée dans le respect du principe de la territorialité : l'Etat et les communes veillent à la répartition territoriale traditionnelle des langues et prennent en considération les minorités linguistiques autochtones³⁷. ». Pourtant, la nouvelle constitution fribourgeoise instille une dose de principe de liberté en prévoyant qu'une commune puisse devenir officiellement bilingue, ce qui garantit au citoyen le choix de la langue : « 3) La langue officielle des communes est le

³³ Art. 70 (Langues) : « 3) La Confédération et les cantons encouragent la compréhension et les échanges entre les communautés linguistiques. [...] 5) La Confédération soutient les mesures prises par les cantons des Grisons et du Tessin pour sauvegarder et promouvoir le romanche et l'italien. ».

³⁴ Art. 70 (Langues) : « 1) Les cantons déterminent leurs langues officielles. Afin de préserver l'harmonie entre les communautés linguistiques, ils veillent à la répartition territoriale traditionnelle des langues et prennent en considération les minorités linguistiques autochtones. ».

³⁵ Langues principales dans les cantons bilingues (2000). Fribourg : français 63,2 %, allemand 29,2 %, autres 7,6 % ; Valais : français 62,8 %, allemand 28,4 %, autres 8,8 % ; Berne : Allemand 84 %, français 7,5 %, autres 8,5 %.

³⁶ Pour faciliter les comparaisons entre le Canada, l'Espagne ou la Suisse, nous avons proposé ailleurs les termes « mioritaire » si un groupe est minoritaire dans l'Etat fédéral, mais majoritaire dans l'Etat fédéré (francophones du Québec ou de Fribourg, catalophones de Catalogne), et « manoritaire » dans le cas inverse (anglophones du Québec, germanophones de Fribourg, castillanophones de Catalogne) ; voir Meune, 2007b.

³⁷ Constitution du canton de Fribourg (2004), Art. 6 (Langues). Notons qu'en Suisse, le terme « Etat » désigne le plus souvent le canton, l'Etat fédéral étant désigné par « Confédération ».

français ou l'allemand. Dans les communes comprenant une minorité linguistique autochtone importante, le français et l'allemand peuvent être les langues officielles³⁸ ».

Le débat, dans les commissions consultatives puis après l'adoption de la loi, était souvent lié à la question du temps nécessaire pour qu'une minorité soit considérée comme autochtone (20 ans ?) ou comme « importante » (30 % des habitants d'une commune ? 5000 locuteurs³⁹ ?). Certaines communes du canton refusent de se déclarer officiellement bilingues, pour des raisons de coût ou de résistance politique, tout en permettant des aménagements scolaires pour la minorité, comme à Morat (Murten), majoritairement germanophone, ou à Fribourg, majoritairement francophone. Certaines, récemment, ont choisi de se déclarer bilingues, mais l'ambiguïté demeure, car les territoires linguistiques n'ont jamais été définis officiellement.

Par ailleurs, dans les « droits fondamentaux », la constitution fribourgeoise reproduit la dialectique mise en place, après d'âpres débats, dans la nouvelle constitution fédérale⁴⁰ et prévoit expressément le principe de liberté : « 1) La liberté de la langue est garantie. 2) Celui qui s'adresse à une autorité dont la compétence s'étend à l'ensemble du canton peut le faire dans la langue officielle de son choix⁴¹. ». Ceci inclut plutôt les institutions cantonales situées dans la capitale, Fribourg, et non celles qui sont situées dans chacune des zones unilingues du canton (district ou partie de district), mais la coexistence des principes de liberté et de territorialité reste sujette à interprétation.

Notons que dans les Grisons, le principe de liberté peut fragiliser le romanche puisque les germanophones obtiennent facilement des écoles en allemand, lorsqu'ils deviennent une minorité importante voire la majorité dans une commune jusqu'alors romanophone. Ceux-ci savent qu'en raison de la faible attractivité de leur langue et dans la mesure où il n'existe plus de romanophones unilingues, la territorialité stricte est difficile à mettre en place, mais ils demandent au moins des correctifs aux effets négatifs d'un principe de liberté généralisé. Inversement, il arrive que le principe de liberté renforce une minorité. A Bienne, seule ville de Suisse officiellement bilingue, située à la frontière des langues dans le canton de Berne, le principe de liberté a consolidé la position du français : la ville était exclusivement germanophone avant l'arrivée de travailleurs francophones de l'industrie horlogère au XIX^e siècle et la majorité a dérogé au principe de territorialité devant assurer l'assimilation des migrants, pour accorder des droits scolaires aux francophones. Ils représentent actuellement un tiers de la population et contribuent à un modèle original, même s'il n'est pas exempt de tensions.

Quant au Valais, il a été le premier canton suisse, dès 1907, à se déclarer bilingue sans qu'une langue prime sur l'autre⁴² : « 1) La langue française et la langue allemande sont déclarées nationales. 2) L'égalité de traitement entre les deux langues doit être observée dans

³⁸ Constitution du canton de Fribourg (2004), Art. 6 (Langues).

³⁹ Le tribunal fédéral a refusé la requête de citoyens souhaitant effectuer des démarches en allemand dans la commune de Cressier, où les germanophones représentaient désormais 40 % des habitants. Pour le TF, l'augmentation était trop récente et le pourcentage devrait avoir dépassé 35 % lors des trois derniers recensements fédéraux; voir Werlen, 2000 : 193-194.

⁴⁰ Constitution fédérale de la Confédération suisse (1999), Art. 18 (Liberté de la langue) : « La liberté de la langue est garantie. » Art. 70 (Langues) : « Les cantons déterminent leurs langues officielles. Afin de préserver l'harmonie entre les communautés linguistiques, ils veillent à la répartition territoriale traditionnelle des langues et prennent en considération les minorités linguistiques autochtones. »

⁴¹ Constitution du canton de Fribourg (2004), Art. 17 (Langue).

⁴² Dans le canton de Fribourg, jusqu'à la révision de l'article 21 en 1990, la constitution donnait à la version française la primauté juridique.

la législation et dans l'administration⁴³. ». La constitution garantit la présence d'un germanophone au gouvernement et prévoit que l'administration, la justice et le parlement soient bilingues. Les germanophones soulignent certes qu'il est parfois difficile d'obtenir un renseignement en allemand dans l'administration cantonale à Sion, mais comme nous le verrons, le débat entre territorialité et liberté apparaît peu sensible puisque chaque commune appartient clairement à un territoire linguistique. Malgré la présence d'une minorité germanophone dans la capitale, Sion, et à Sierre, encore plus proche de la frontière linguistique, ces deux villes ne sont pas considérées comme faisant partie d'une zone bilingue.

Les perceptions contrastées du fait bilingue à la frontière des langues

Venons-en maintenant aux résultats de notre enquête auprès des conseillers communaux⁴⁴. Les 322 répondants fribourgeois, en raison de la configuration de la frontière linguistique dans leur canton, sont plus nombreux (près des deux tiers) que les 327 valaisans (près de la moitié) à percevoir la frontière des langues comme une « bande » plutôt que comme une « ligne⁴⁵ ». Ceci a des répercussions sur leur perception du principe de territorialité. Dans le canton de Fribourg, les avis divergent en fonction du groupe linguistique. Chez les francophones, la peur d'un « grignotage » du français en cas d'application trop souple du principe de territorialité, concept largement discuté dans les médias, est réelle : près d'un répondant sur quatre en souhaite une « application stricte⁴⁶ », mais seulement un germanophone sur vingt (4,7 % contre 23,6 %). En revanche, cette peur n'existe guère dans le Valais. La question ne polarise pas, l'écart entre les deux groupes n'est guère significatif – les germanophones semblent même légèrement plus enclins à souhaiter une « application stricte » de la territorialité (8,8 % contre 3,7 %).

Dans le canton de Fribourg, la polarisation est liée au débat houleux sur la possible bilinguisation officielle de communes jusqu'alors officiellement francophones – les communes germanophones étant peu concernées –, dans la zone que certains présentent comme « mixte », en se fondant sur l'histoire et la présence ancienne des locuteurs des deux langues. Dans cette zone de communes parfois bilingues de fait, les germanophones ont « plus à gagner » si le principe territorial est assoupli, alors que les francophones, majoritaires dans leur canton mais ne perdant jamais de vue leur caractère minoritaire dans la confédération, voient souvent dans le statu quo linguistique communal un rempart contre la puissance – économique – de l'allemand, et perçoivent parfois le bilinguisme comme le cheval de Troie de la « germanisation⁴⁷ ». Pourtant rien ne vient statistiquement étayer cette perception : la mobilité résidentielle a certes parfois modifié le rapport entre francophones et germanophones dans certaines communes : dans la région de Fribourg, certaines sont ainsi devenues plus

⁴³ Constitution du Valais (1907, modifiée en 2000), Art. 12.

⁴⁴ Nous ne pouvons aborder ici que quelques questions, mais une monographie fondée sur l'analyse de toutes les questions (y compris dans le canton de Berne) est en préparation.

⁴⁵ « Considérez-vous la frontière des langues dans le canton plutôt comme... 1) une ligne, au tracé précis. 2) une bande, aux contours plus flous. » Réponse 2 = FR : franco. 72,1 %, germano. 87 %; VS : franco. 47,9 %, germano. 60,5 %.

⁴⁶ « Concernant le principe de territorialité dans le canton, êtes-vous, d'une manière générale, plutôt pour... 1) une application stricte, qui garantit des zones linguistiques les plus homogènes possibles. 2) une application souple, qui permet des aménagements pour la minorité linguistique. 3) la renonciation au principe de territorialité. »

⁴⁷ Le débat a pris toute son ampleur lorsque la commune de Marly, officiellement francophone, a accueilli une entreprise alémanique. Ses employés germanophones souhaitaient parfois envoyer leurs enfants dans le système scolaire germanophone de la ville de Fribourg tout proche. La commune était prête à défrayer l'écolage et le transport, mais certains habitants ont fait valoir que ceci remettait en cause la territorialité et nuisait à l'intégration des nouveaux venus; voir Tendon, 2004 : 330-396.

bilingues pendant que d'autres, dans le district du Lac, devenaient plus homogènes linguistiquement. Cependant ceci n'a pas modifié le rapport global entre les groupes linguistiques du canton (Altermatt, 2003). D'après nos questionnaires, les francophones sont – logiquement – plus sujets à craindre une « germanisation », mais ceci vaut surtout pour le canton de Fribourg, où un tiers des francophones (38,1 %) voit dans celle-ci une « réalité » ou un « risque », contre dix fois moins (3,8 %) pour les germanophones⁴⁸. En Valais, où la question de la frontière linguistique polarise peu, la différence entre groupes est faible, et près de quatre répondants sur cinq voient dans la « germanisation » une « peur exagérée » ou un « mythe » (francophones 83,7 %; germanophones 92,5 %).

Enseignement bilingue : le poids des représentations

Au-delà du statut officiel de la région de la frontière linguistique, qu'en est-il de la perception du bilinguisme individuel, en particulier du caractère souhaitable, ou non, d'une scolarisation bilingue ? Précisons que dans les deux cantons, les répondants germanophones se déclarent plus souvent bilingues, conformément à leur statut de minoritaires cantonaux, mais aussi au fait qu'historiquement, en Suisse – contrairement au Canada –, c'est la majorité linguistique qui faisait davantage l'effort d'apprendre la langue minoritaire, pour des raisons de prestige traditionnel du français en Europe. Dans le cas des Fribourgeois, plus d'un tiers des répondants se disent bilingues⁴⁹ chez les francophones, mais plus de deux tiers chez leurs concitoyens germanophones (72,9 % contre 39,2 %). En Valais, l'écart est plus réduit mais réel (21 % chez les francophones, 42,6 % chez les germanophones) ; cependant, le Valais apparaît globalement moins bilingue, et aucun des deux groupes n'y est majoritairement composé de bilingues⁵⁰. Ceci correspond, sans doute, à de moins fréquentes occasions de pratiquer le bilinguisme puisqu'en l'absence de « zone tampon », le canton fonctionne largement comme une juxtaposition de deux zones unilingues. Ceci induit-il des divergences entre cantons dans la perception du bilinguisme scolaire ?

Concernant la généralisation de l'enseignement bilingue dans leur canton, on observe, d'une part, que dans les deux cantons, les germanophones l'approuvent davantage⁵¹, ce qui peut plaider pour une corrélation entre la pratique du bilinguisme, plus développée chez les germanophones, et l'ouverture à l'enseignement bilingue. Mais, d'autre part, la différence entre les deux groupes est moins marquée en Valais, où les germanophones comme les francophones voient majoritairement dans l'enseignement bilingue quelque chose de « positif et porteur d'avenir ». On peut dans ce cas postuler qu'il existe une corrélation entre le plus faible taux de bilinguisme personnel chez les Valaisans et leur « demande » de bilinguisme scolaire. Mais pour expliquer la plus faible ouverture des francophones fribourgeois face à l'enseignement bilingue, il faut tenir compte des peurs spécifiques déjà évoquées, la crainte qu'un enseignement bilingue induise une certaine assimilation à la culture majoritaire en Suisse⁵² – alors que les francophones valaisans, rassurés par la coexistence de territoires unilingues, craignent moins les effets de la mixité linguistique.

⁴⁸ « Selon vous, la germanisation que certains évoquent dans le canton est-elle... 1) une réalité. 2) un risque. 3) une peur exagérée. 4) un mythe. »

⁴⁹ « Vous considérez-vous comme bilingue (français / allemand) ? 1) oui, tout à fait. 2) plutôt oui. 3) plutôt non.

⁵⁰ Nous laissons de côté la question de savoir ce que les répondants entendent par « bilingue ». Concernant l'ambiguïté du concept, voir Lüdi et Py, 2002. Concernant plus spécifiquement le bilinguisme valaisan, voir Werlen et Tunger, 2004.

⁵¹ « Selon vous, la généralisation de l'enseignement bilingue dans le canton serait-elle quelque chose de... 1) dangereux pour l'avenir du français. 2) bon en soi, mais difficile à mettre en pratique. 3) positif et porteur d'avenir. » Réponse 3 = FR : franco. 47,3 %, germano. 69,8 %; VS : franco. 61,3 %, germano. 73,1 %.

⁵² En 2000, après un vif débat ce type de peur s'est fait jour, les électeurs fribourgeois ont refusé la généralisation d'un enseignement bilingue par immersion préconisée par le gouvernement.

On peut aussi se demander si ce relatif rejet du bilinguisme chez les francophones n'est pas, en partie, un rejet du fait allemand⁵³. En observant les représentations réciproques entre répondants francophones et germanophones, on constate en effet une grande asymétrie : dans les deux cantons, c'est pour les Tessinois, et non pour les Alémaniques, que les Romands disent avoir spontanément « le plus de sympathie » (Fribourg 79,9 %; Valais 89,1 %). Mais c'est envers les Romands que les Alémaniques expriment largement leur sympathie, dans les deux tiers des cas pour Fribourg (68 %), et dans un tiers des cas en Valais, à égalité avec les voisins tessinois (« Romands » 37,9 %; « Tessinois » 38,7 %). Si la situation est moins déséquilibrée en Valais, où les Alémaniques paraissent moins univoquement francophiles, ces résultats illustrent bien l'amour-désamour souvent constaté au sujet de la cohabitation linguistique en Suisse. On ne résoudra pas ici la question de savoir si les représentations de l'allemand et du dialecte alémanique nourrissent, chez les francophones, les représentations du groupe germanophone, ou si c'est l'inverse, mais ces représentations sont sans aucun doute un écueil dans la mise en place d'un enseignement bilingue à grande échelle.

La Suisse, entre consensus national et divergences régionale

On pourrait multiplier les analyses des différences entre Alémaniques et Romands, concernant par exemple le fonctionnement de l'administration bilingue ou les revendications de la minorité cantonale, mais il convient d'évoquer aussi pour terminer certaines profondes convergences. Abordons un espace symbolique où – malgré l'invocation récurrente du *Röstigraben* – on observe a priori moins de dissonances entre les deux groupes : il s'agit de la Suisse, comme pays plurilingue auquel chacun s'identifie, qu'on peut opposer au canton comme lieu d'articulation privilégié des conflits linguistiques. Ainsi dans la question ouverte sur la « Suisse idéale » – au-delà des commentaires concernant le suisse-allemand –, les représentants des deux groupes linguistiques soulignent en grand nombre la nécessaire défense du quadrilinguisme suisse, le romanche étant érigé en symbole identitaire, en vecteur de l'unicité de ce plurilinguisme. Et lorsqu'on demande aux répondants comment ils évaluent les relations entre les deux principaux groupes en Suisse, on est frappé par le haut degré de satisfaction, dans les deux cantons, chez les francophones comme les germanophones⁵⁴.

Par ailleurs, les réponses à la question sur le caractère justifié ou non de la « bonne réputation de la Suisse en matière de plurilinguisme » montrent que le modèle suisse est plébiscité⁵⁵. Si les politiques linguistiques régionales donnent parfois matière à mécontentement, la grande majorité des répondants se reconnaît dans le fonctionnement de leur pays plurilingue et affiche une parfaite symétrie de réponses. Les différences entre cantons ou entre groupes linguistiques semblent gommées dès lors qu'il est question de la Suisse, référence qui nourrit une forme de patriotisme original, fondée précisément sur le plurilinguisme.

Avec l'exemple de deux cantons officiellement bilingues, nous espérons avoir contribué à illustrer à quel point la Suisse est un territoire que le jeu des diverses formes d'asymétrie linguistique transforme en un vaste laboratoire de complexité sociopolitique – a fortiori si l'on

⁵³ Windisch (1992) a bien mis en lumière l'importance des représentations linguistiques réciproques dans la politique cantonale.

⁵⁴ « Êtes-vous satisfait(e) des relations entre francophones et germanophones en Suisse? 1) oui, tout à fait. 2) plutôt oui. 3) plutôt non. 4) non, pas du tout. » Réponses 1 et 2 = FR : franco. 69,8 %, germano. 62,6 %; VS : franco. 74,4 %, germano. 68,8 %.

⁵⁵ « Concernant la bonne réputation de la Suisse en matière de plurilinguisme, diriez-vous plutôt que... 1) la Suisse a réalisé ce qu'aucun autre pays n'a réussi. 2) malgré quelques problèmes, le modèle fonctionne bien. 3) quand on regarde de près, de sérieux problèmes subsistent. 4) cette bonne réputation ne correspond pas du tout à la réalité. » Réponse 2 = FR : franco. 70,9 %, germano. 73,5 %; VS : franco. 73,2 %, germano. 69,3 %.

y ajoute les langues des migrants. On y trouve une asymétrie « classique » entre des groupes linguistiques de tailles différentes qui, selon le point de vue, régional ou national, peuvent se considérer comme minoritaires et/ou majoritaires – sans que l'équilibre ne soit jamais tout à fait stable. Mais on y remarque aussi un type d'asymétrie plus rare, dans le rapport que les sociétés francophone et germanophone entretiennent avec la norme linguistique et la variété dialectale – puisque la diglossie est une pratique quotidienne pour les Alémaniques et un « souvenir » plus ou moins vif chez les Romands.

On doit ajouter que cette double complexité ne peut se perpétuer sans encombre que dans la mesure où la référence nationale commune, les mythes unificateurs de la « nation de volonté » – dont le quadrilinguisme –, font l'objet d'un consensus. A l'avenir, il faudra observer si le rôle croissant de l'anglais en Europe et en Suisse, dans l'enseignement et comme langue véhiculaire, aura sur la « paix confédérale » l'effet déstabilisateur que lui prêtent déjà certains, mais pour l'instant la vigueur du consensus helvétique n'a guère été démentie – pas plus que le pragmatisme qui en a toujours été la condition.

Bibliographie

- ALTERMATT B., 2003, *La politique du bilinguisme dans le canton de Fribourg/Freiburg (1945-2000). Entre innovation et improvisation*, Université de Fribourg, Fribourg.
- BARÈRE B., 1794, « Rapport du Comité de salut public sur les idiomes », dans M. de Certeau, D. Julia, J. Revel (dirs.), *Une politique de la langue*, Gallimard, Paris, 1975, pp. 291-299.
- BRIDEL P.-S., 1799, 1814, « De l'instruction publique des enfants des villages », *Le Conservateur suisse*, n° 4, pp. 378-379.
- BRIDEL P.-S., 1815, « Du Patois de la Suisse Romande », *Le Conservateur suisse*, n° 7, pp. 404-407.
- CERTEAU M. de, JULIA D., REVEL J. (dirs.), 1975, *Une politique de la langue*, Gallimard, Paris.
- CHARLES H., 1842, « Morceau critique et philologique », *Emulation*, n° 9, janvier, p. 5.
- COMBA J., 2007, *L'affaire Tournesol* [traduction de : Hergé. L'affaire Tournesol], Casterman, Tournai.
- DAGUET A., 1842, « De quelques essais dans le vieil idiome roman », *Emulation*, n° 10, janvier, pp. 7-8.
- DURAND F.-J., 1796, *Statistique élémentaire, ou essai sur l'état géographique, physique et politique de la Suisse*, Lausanne.
- ELMIGER D., MATTHEY M., 2005, « La diglossie vu du dehors et du dedans : l'exemple de Bienne et d'Evolène », *Tranel*, n° 43, pp. 23-47.
- FURRER N., 2002, *Die vierzigsprachige Schweiz. Sprachkontakte und Mehrsprachigkeit in der vorindustriellen Gesellschaft*, Zürich, Chronos.
- GAUCHAT L., 1902, « Nos patois romands », *Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande*, n° 1, p. 11.
- GREGOIRE H.-B., 1975 [1794], « Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française », dans M. de Certeau, D. Julia, J. Revel (dirs.), *Une politique de la langue*, Gallimard, Paris, pp. 300-317.
- HUMBERT J., 1942, *Louis Bornet et le patois de la Gruyère*, Edition du Comté, Bulle.
- LÖTSCHER A., 1983, *Schweizerdeutsch. Geschichte, Dialekte, Gebrauch, Frauenfeld*, Huber.
- LÜDI G., 1990, « Diglossie et polyglossie », dans Günter Holtus et al. (dirs.), *Lexikon der romanistischen Linguistik*, Tübingen, t. V, pp. 307-334.

- LÜDI G., PY B., 2002, *Être bilingue*, Peter Lang, Berne.
- LÜDI G., WERLEN I., 2005, *Le paysage linguistique en Suisse*, Neuchâtel, Office fédéral de la statistique.
- MARTIN J.-B., 2005, *Le francoprovençal de poche*, Assimil, Paris.
- MARZYS Z., (dir.) 1971, *Colloque de dialectologie francoprovençale*. Actes, Droz, Neuchâtel/Genève.
- MEUNE M., 2007a, « Le franco(-)provençal entre morcellement et quête d'unité : histoire et état des lieux », dans Jacques Leclerc, *L'aménagement linguistique dans le monde*, Québec, TLFQ / Université Laval, [www.tlfq.ulaval.ca/axl/monde/franco-provençal.htm]
- MEUNE M., 2007b, « Les politiques linguistiques en Suisse : raisons et rançon d'un succès », dans Michael Werner (dir.), *Politiques et usages de la langue en Europe*, Editions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, pp. 187-203.
- NODIER C., 1834a, « Comment les patois furent détruits en France – conte fantastique », dans *Dissertations philologiques et bibliographiques*, Paris, [www.languefrancaise.net].
- NODIER C., 1834b, *Notions élémentaires de linguistique, ou histoire abrégée de la parole et de l'écriture*, Renduel, Paris, [www.chass.utoronto.ca/epc/langueXIX/notions/].
- REYNOLD G. de, 1942, « Préface », dans Jean Humbert, *Louis Bernet et le patois de la Gruyère*, éditions du Comté, Bulle, pp. XLV-XLVII.
- REYNOLD G. de, 1948 [1982], *Cités et Pays suisses*, L'Age d'Homme, Lausanne.
- RUFFIEUX C., 1894, *Bulletin pédagogique*, juin, pp. 126-127.
- STICH D., 2003, *Dictionnaire francoprovençal / français – français / francoprovençal*, Le Carré, Thonon-les-Bains.
- STICH D., 2007, *L'affaire Pecârd* (traduction de : Hergé. L'affaire Tournesol), Casterman, Tournai.
- SCHLÄPFER R. (dir), 1985, *La Suisse aux quatre langues*, Zoé, Genève.
- SCHLÄPFER R., HANS B. (dirs.), 2000, *Die viersprachige Schweiz*, Aarau, Sauerländer.
- TENDON S., 2004, *Von Roll à Choindez, Ciba-Geigy à Marly. Des Romands et des Alémaniques à la frontière des langues*, Courrendlin, CJE.
- TUAILLON G., 1988, « Le francoprovençal, langue oubliée », dans G. Vermes (dir.), *Vingt-cinq communautés linguistiques de France (Tome I, Langues régionales et langues non territorialisées)*, L'Harmattan, Paris, pp. 188-207.
- WERLEN I., 2000, *Der Kanton Bern*, Stuttgart, Paul Haupt.
- WERLEN I., VERENA T., 2004, *Le plurilinguisme dans le canton du Valais. Une enquête auprès des politicien-ne-s valaisan-ne-s*, Berne / Brigue-Glis, CURP / UFM.
- WINDISCH U., 1992, *Les relations quotidiennes entre Romands et Suisses allemands. Les cantons bilingues de Fribourg et du Valais*, Payot, Lausanne.

GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

Comité de rédaction : Michaël Abecassis, Salih Akin, Sophie Babault, Claude Caitucoli, Véronique Castellotti, Régine Delamotte-Legrand, Robert Fournier, Emmanuelle Huver, Normand Labrie, Foued Laroussi, Benoit Leblanc, Fabienne Leconte, Gudrun Ledegen, Danièle Moore, Clara Mortamet, Alioune Ndao, Gisèle Prignitz, Georges-Elia Sarfati.

Conseiller scientifique : Jean-Baptiste Marcellesi.

Rédacteur en chef : Clara Mortamet.

Comité scientifique : Claudine Bavoux, Michel Beniamino, Jacqueline Billiez, Philippe Blanchet, Pierre Bouchard, Ahmed Boukous, Louise Dabène, Pierre Dumont, Jean-Michel Eloy, Françoise Gadet, Marie-Christine Hazaël-Massieux, Monica Heller, Caroline Juilliard, Jean-Marie Klinkenberg, Jean Le Du, Marinette Matthey, Jacques Maurais, Marie-Louise Moreau, Robert Nicolai, Lambert Félix Prudent, Ambroise Queffelec, Didier de Robillard, Paul Siblot, Claude Truchot, Daniel Véronique.

Comité de lecture pour ce numéro : Nathalie Bélanger (Université d'Ottawa), Robert Crépeau (Université de Montréal), Michel Doucet (Université de Moncton), Sylvia Kasparian (Université de Moncton), Nathalie Kermoal (Université de l'Alberta), Jacques Leclerc (Université Laval), Marc Lesage (Collège Glendon), Ozouf Sénamin Amedegnato (University of Calgary), Pierre Senay (Université Simon-Fraser), Eva Vetter (Université de Vienne).

Laboratoire LiDiFra – Université de Rouen
<http://www.univ-rouen.fr/dyalang/glottopol>

ISSN : 1769-7425